

Processus d'alerte interne

Pour déclencher le processus d'alerte interne en mesures d'urgence :

1. Composer le numéro d'urgence organisationnel « **5555** » à partir d'un téléphone de l'installation.
2. Transmettre les informations suivantes :
 - Son nom;
 - L'installation et l'endroit précis d'où l'on appelle;
 - Une brève description de la situation.

Attention :

Seulement certaines installations doivent composer un numéro de 10 chiffres débutant par 1 844. Un collant est apposé sur le combiné téléphonique dans ces installations indiquant le numéro à composer.



**MESURES D'URGENCE
ET SÉCURITÉ CIVILE**

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest

Québec

